

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1058

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités de développement économique des territoires (AFRAT) pour l'année 2016 - Phase 3 du programme 2014-2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1058**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités de développement économique des territoires (AFRAT) pour l'année 2016 - Phase 3 du programme 2014-2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La coopération entre la Ville de Jéricho (Cisjordanie), la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon a été initiée lors de la "Rencontre des Maires pour la Paix", en décembre 2004 à Lyon. Pour la période 2014-2016, une convention de coopération formalise les engagements opérationnels que la Ville de Jéricho, la Métropole de Lyon par substitution à la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon ont défini conjointement.

Le champ couvert par la convention concerne les domaines de coopération communautaire des services urbains, du développement des relations avec les acteurs locaux impliqués dans des projets de coopération avec Jéricho et du développement économique et touristique, avec l'appui de l'Office du tourisme de Lyon.

La Cisjordanie regroupe de très nombreux sites culturels et historiques d'intérêts majeurs qui attirent un nombre important de visiteurs chaque année. Cependant, la présence de ces touristes n'a qu'un faible impact économique sur les territoires, car la structuration touristique est embryonnaire.

Forts de cette richesse architecturale et historique, les territoires palestiniens sont inscrits dans un projet de circuit touristique d'envergure dans le Moyen-Orient (Turquie, Jordanie, Israël, Égypte, Syrie, Territoires palestiniens) : le "sentier d'Abraham". Ce "sentier d'Abraham" a été conçu par l'association internationale "Abraham path initiative", fondée en 2007 par l'université d'Harvard. Le principe qui guide la réalisation de ce "sentier d'Abraham" sur l'ensemble des territoires concernés est d'accompagner la structuration de l'activité touristique par les autorités locales, en coproduction avec les acteurs locaux et les collectivités locales.

Dans les Territoires palestiniens, l'association palestinienne "Masar Ibrahim Al Khalil", est en charge du "sentier d'Abraham". En 2011, "Masar Ibrahim Al Khalil" a sollicité l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT), pour les accompagner dans la mise en place du sentier d'Abraham sur les 182 kilomètres en Cisjordanie et, plus particulièrement, entre les villes d'Hébron et de Jéricho en passant par la ville de Bethléem. Depuis 40 ans, l'AFRAT est un centre de formation aux métiers du tourisme et accompagne des projets à destination du monde rural et de la montagne.

Plusieurs collectivités françaises sont impliquées dans ce projet triennal par leur coopération avec les villes palestiniennes : le Conseil général de l'Isère et le Gouvernorat de Bethléem, le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes et le Gouvernorat de Jéricho, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Gouvernorat d'Hébron, la Ville de Grenoble et la Ville de Bethléem, les Villes de Gières et de Romans avec la Ville de Beit Sahour, les Villes de Besançon et de Neuchâtel avec le camp de réfugiés d'Aqabat Jaber à Jéricho et la Métropole de Lyon avec la Ville de Jéricho.

L'AFRAT apporte son expertise en matière de renforcement des compétences des acteurs locaux palestiniens, facilite le dialogue entre les autorités locales palestiniennes, les acteurs privés et sociaux et anime le partenariat global. L'association accompagne la formalisation et la capitalisation des savoirs et savoir-faire acquis en cours de projet. Pour cela, elle compte sur une équipe projet et sur des experts au siège en charge de l'appui technique, méthodologique et du suivi lors des missions.

a) - Objectifs

La Métropole de Lyon développe une politique de solidarité internationale et de rayonnement international en s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale intervenant dans les mêmes zones géographiques. Relier la politique de solidarité internationale aux acteurs de la société civile permet à la fois de mieux informer les populations sur les actions de coopération et de les impliquer dans les programmes de coopération.

Le programme "sentier d'Abraham" est une action de structuration du tourisme et une opportunité pour le développement économique des territoires palestiniens. Les actions envisagées dans le cadre de ce projet viennent alimenter la connaissance des besoins de la Ville de Jéricho en termes de développement touristique et renforcer les capacités d'accompagnement de la Métropole en direction de sa ville partenaire, notamment sur les circuits touristiques et la formation des guides. Pour les atteindre, la Métropole souhaite soutenir l'association AFRAT pour la mise en œuvre de son projet.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une démarche de création d'une plateforme d'inter-coopération franco-palestinienne, regroupant des collectivités françaises et des collectivités palestiniennes. Cette démarche permet de mutualiser les compétences et les moyens et a déjà permis d'obtenir le soutien financier de l'Agence française de développement. Cette mutualisation est officialisée par la signature d'un protocole d'accord (Mémoire of understanding) de l'ensemble des partenaires (bailleurs de fonds, organisations non gouvernementales -ONG-, collectivités locales françaises et palestiniennes).

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015

Par délibération n° 2015-0198 du Conseil du 23 mars 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association AFRAT pour la phase 2 du programme "sentier d'Abraham", pour l'année 2015. En effet, ce projet se développe en 3 phases, correspondant à 3 années : 2014, 2015 et 2016.

Trois objectifs prioritaires guident ce projet :

Il s'agit tout d'abord de favoriser le développement économique local des territoires palestiniens en permettant aux populations locales d'accéder à des activités génératrices de revenus supplémentaires, ces revenus étant essentiellement générés par la création et l'exploitation d'un itinéraire touristique de randonnée. Le second objectif est de renforcer la société civile et les capacités professionnelles des acteurs locaux, notamment des femmes, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire. Enfin, la cohésion sociale entre tous les partenaires sera favorisée, que ce soit entre les communautés, entre les représentants de la société civile et les professionnels et entre les partenaires palestiniens et français.

Les actions de la seconde année du programme se sont basées sur les diagnostics qui avaient été réalisés en 2014. En 2015, ont été mises en œuvre de façon opérationnelle des actions sur les 3 objectifs prioritaires. Ainsi, concernant le développement économique basé sur l'activité touristique, une stratégie de valorisation de produits locaux a été élaborée, en parallèle de la réalisation d'une "analyse clients". Cette démarche globale a permis la création d'un site internet en cours de finalisation et de plaquettes de communication, en 3 langues (arabe, français, anglais) en cours d'édition.

Les circuits de balisages ont été réalisés et des personnes ont été formées à cette technique. Les hébergeurs ont été formés aux métiers de l'accueil, 42 personnes ont ainsi suivi des formations en anglais et en français. Enfin, des hébergements ont été améliorés pour répondre aux normes touristiques mondiales de randonnée.

c) - Bilan 2015

Les actions initiées en 2015 dans le cadre de ce programme ont contribué au renforcement des capacités institutionnelles des autorités locales et régionales en matière de développement intégré, à la professionnalisation des populations locales dans le cadre d'une structuration touristique permettant des revenus supplémentaires et la reconnaissance de la Cisjordanie comme un territoire à fort potentiel touristique.

En 2015, une évaluation à mi-parcours a été demandée par l'Agence française de développement, principal financeur du projet. Les points forts identifiés sont la confiance existante entre tous les partenaires du projet, basée sur la démonstration des compétences et de l'engagement des personnes. L'excellent rapport coût/bénéfice pour le projet a été mis en avant par l'ensemble des personnalités interviewées et par les évaluations. La professionnalisation du personnel dans le champ du tourisme de qualité et d'une équipe de gestion de projet (Masar Ibrahim) pour la partie palestinienne a été mise en valeur. Enfin, la complémentarité des financements et des financeurs a été soulignée comme un point fort du projet.

Les points de vigilance concernent, d'une part, l'équipe du partenaire local, l'association "Masar Ibrahim", dont les compétences locales sont récentes et en construction, ce qui limite l'efficacité de certaines activités, un accompagnement s'avère nécessaire sur 2016 pour finaliser leur professionnalisation, d'autre part, les relations avec certaines collectivités palestiniennes et la mobilisation concrète des collectivités locales pour le développement rural à partir du sentier au profit de leurs populations.

Ces points de vigilance seront travaillés dans les propositions d'actions 2016.

d) - Programme d'actions 2016 et plan de financement prévisionnel

Concernant le premier objectif sur le développement économique local par de nouvelles activités, il s'agira cette année de reconsidérer et d'améliorer l'approche sur la signalétique. En effet, bien que les municipalités soient fortement impliquées dans la mise en œuvre des panneaux signalétique sur l'ensemble du parcours, des dégradations ont eu lieu sur les premiers panneaux installés. Ainsi, il apparaît nécessaire de mieux impliquer les habitants et de sensibiliser les populations locales à l'intérêt du programme (scolaires, associations de quartier, universitaires, propriétaires fonciers, agriculteurs, etc.).

Concernant le second objectif sur le renforcement de la société civile et des capacités professionnelles des acteurs locaux, les formations ont rencontré un vif succès, elles seront renforcées, notamment, auprès du public féminin, dans un objectif de rentabilité économique accru. La valorisation des produits locaux est enclenchée, 3 produits pilotes de la marque "Masar" ont été testés pour une commercialisation cette année.

Concernant le 3° objectif sur la cohésion sociale, l'implication des différentes communautés autour du projet est efficiente. Sur cette dernière année du programme, il s'agira d'engager une dynamique entre les différents groupes, notamment les différentes coopératives de femmes. Les outils de communication et de diffusion de l'information devraient grandement aider à ce rapprochement.

Enfin, l'année 2 du projet a fait émerger une problématique foncière qu'il est important d'intégrer au projet. En 2016, une étude juridique sur le droit d'usage des sols devra aider à mieux définir les possibilités de pérennité, voire de développement du projet.

Le projet triennal a un budget global de 1 216 375 € et fait l'objet d'un financement de l'Agence française de développement à hauteur de 599 000 € pour les 3 années.

Le budget en dépenses pour l'année 2016 est de 316 675 €, dont 157 225 € de financement de l'Agence française de développement.

La participation sollicitée auprès de la Métropole par l'AFRAT, pour l'année 2016, est de 7 600 €.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats d'études et de prestations de services, audit, capitalisation	90 700	subventions d'exploitation publiques	250 200
personnel	107 200	<i>Etat - Ministère des affaires étrangères (MAE), aide au volontariat</i>	2 375
local	43 500	<i>Agence française de développement</i>	157 225
charges complémentaires "expatriés"	9 000	<i>Métropole de Lyon</i>	7 600

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
appui et suivi	54 700	<i>Région Rhône-Alpes</i>	25 000
		<i>Conseil départemental de l'Isère</i>	25 000
		<i>Région Provence Alpes Côte d'Azur</i>	10 000
		<i>Ville de Besançon</i>	10 000
		<i>Ville de Grenoble</i>	10 000
		<i>Ville de Gières</i>	3 000
formation et communication et activités	56 300	Abraham path Initiative	20 575
équipement étapes	30 575	autres produits : valorisation temps de travail	45 900
autres charges de gestion courante	31 900		
Total	316 675	Total	316 675

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 600 € au profit de l'association AFRAT dans le cadre de la réalisation de la phase 3 du projet "sentier d'Abraham" pour l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 600 € au profit de l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 3 du programme pour l'année 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association AFRAT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.